Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_27-DE

PLOUZANÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procuration : 2
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 01/04/2026
Affichage en date du : 01/04/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le huit avril, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Emmanuel SAVALLI qui a donné procuration à M. Franck NICOLAS, et Mme Julia JORDAN à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : Mme Bleuenn FLOCH

N° **2026-04-08-27**

Objet : **Demandes de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026**

Rapporteur : Solène BALCON

Madame Solène BALCON, adjointe au Maire déléguée aux finances, informe l'Assemblée que la **Dotation d'Equipement des territoires ruraux** (DETR) a pour objectif de financer les projets d'investissement des communes et de leurs groupements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ainsi que ceux favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans sa circulaire, en date du 5 novembre 2024, le Préfet du Finistère décline les opérations éligibles et les taux de subventions applicables dans le cadre de la DETR 2026. Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération et est plafonné à 400 000 € par dossier.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_27-DE

Pour la campagne DETR 2026, la commune de Plouzané propose au Préfet 3 dossiers :

- la chaufferie du Groupe Scolaire de Kroas Saliou ;
- l'acquisition d'un dispositif de protection lors de manifestations extérieures ;
- des travaux de mise en valeur sur le site du Dellec.

1. La chaufferie du Groupe scolaire de Kroas Saliou

Le patrimoine bâti de la commune de Plouzané est particulièrement important, notamment pour ce qui concerne son patrimoine à vocation scolaire (enseignement du premier degré). La commune compte en effet 4 groupes scolaires sur son territoire.

Les enjeux patrimoniaux sont bien intégrés au sein de la commune, qui s'est dotée d'une planification pluriannuelle de rénovation de ses bâtiments. Cette politique s'articule autour de trois axes :

- sobriété énergétique ;
- rénovation et modernisation du patrimoine bâti ;
- développement de la production d'énergie durable.

Le changement climatique est désormais très concret pour les collectivités locales, qui en subissent les conséquences directes et indirectes. La collectivité intègre pleinement cette dimension développement durable au sein de sa planification budgétaire. Des crédits sont ainsi fléchés chaque année pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et infrastructures de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Peuvent ainsi être cités la mise en conformité de CTA et la réfection de chaufferies, la réfection de toitures ou encore le remplacement de menuiseries extérieures.

A cette politique d'investissement, il convient de noter que le partenariat avec Energence, et l'engagement des services techniques porte ses fruits ; la commune a développé au cours des dernières années une véritable expertise en matière de suivi des consommations énergétiques qui permet de mieux mesurer et piloter les dépenses de ce poste budgétaire important.

C'est dans ce cadre général que la commune a prévu de remplacer la chaudière du groupe scolaire de Kroas Saliou, cette dernière étant devenue obsolète.

L'école accueille quotidiennement près de 180 élèves. En outre, ce groupe scolaire accueille également, depuis janvier 2025, les mercredis et pendant les vacances scolaires, un ALSH associatif, qui dispose d'une capacité d'accueil sur site de 50 enfants de moins de 6 ans.

Le programme consiste en la dépose de l'ancienne chaufferie pour la remplacer par une nouvelle chaudière plus performante.

Le coût de l'intervention, main d'œuvre plus fourniture, s'élève à 105 486,62 € HT. Les travaux dureraient un mois environ et se dérouleraient au cours de l'été 2026, pour une mise en service à l'automne 2026.

Dans sa circulaire, le Préfet du Finistère décline les opérations éligibles et les taux de subventions applicables dans le cadre de la DETR 2026. La rénovation du bâti scolaire est érigée en première position des opérations relevant d'une « priorité 1 ».

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_27-DE

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération. Le coût total de l'opération étant estimé 105 486,62 € HT, le montant sollicité auprès de la Préfecture est de 52 743,31 €.

2. Acquisition d'un dispositif de protection lors de manifestations extérieures

La commune de Plouzané organise chaque année plusieurs manifestations rassemblant un public nombreux et intergénérationnel (marché de Noël, bal de la Libération, cérémonies et événements festifs ponctuels). Depuis septembre 2021, la programmation de spectacles vivants professionnels proposée par la commune s'articule autour de deux saisons : de septembre à mai, un spectacle est proposé chaque mois au centre culturel et des événements en plein air animent l'espace public de juin à septembre. Cette nouvelle offre a été pensée pour faire vivre la commune tout au long de l'année, en adaptant la programmation aux atouts du territoire : des espaces publics à investir (place de la République, forts du Dellec et du Minou...), un public familial enthousiaste été comme hiver et un patrimoine exceptionnel.

Dans un contexte de renforcement des exigences en matière de sécurité des rassemblements publics, la commune souhaite se doter d'un dispositif de protection du public spécifiquement dédié à ces événements, qui viendrait compléter l'action de la Police Municipale lors de ces manifestations.

L'objectif principal du projet est de garantir la sécurité des personnes, tout en permettant le maintien et le développement d'une vie locale dynamique et conviviale.

Les manifestations festives constituent en effet des moments forts de la vie communale mais impliquent également des risques accrus :

- forte concentration de public,
- cohabitation entre piétons et véhicules,
- accès non maîtrisés aux zones sensibles,
- nécessité d'une réaction rapide en cas d'incident.

L'acquisition d'un dispositif de protection adapté permettrait de prévenir les risques d'intrusion de véhicules, de canaliser les flux et de sécuriser les périmètres, en conformité avec les recommandations des services de l'État et des forces de sécurité.

Le programme consiste donc en l'acquisition de 5 dispositifs de type H Stop, pour un montant de 20 800 € HT.

Dans sa circulaire, le Préfet du Finistère décline les opérations éligibles et les taux de subventions applicables dans le cadre de la DETR 2026. Les équipements liés au développement du tourisme et de l'attractivité territoriale figurent parmi ces priorités (priorité 2).

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération. Le coût total de l'opération étant estimé 20 800 € HT, le montant sollicité auprès de la Préfecture est de 10 400 €.

3. Mise en valeur du site du Dellec

La commune dispose de plusieurs sites remarquables, parmi lesquels le site emblématique du Phare du Minou, et celui du Fort du Dellec.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_27-DE

La collectivité souhaite aujourd'hui faire de ces deux sites un atout supplémentaire pour le développement de son attractivité touristique et économique, par la valorisation de ce patrimoine exceptionnel, marquant ainsi sa volonté de faire de Plouzané une « destination touristique » qui s'inscrit pleinement dans le projet global « Faire Rade » porté par Brest Terres Océanes.

C'est pourquoi, la commune envisage, dans le cadre de sa programmation budgétaire pour 2026, de procéder à des travaux de mise en valeur sur le site du Fort du Dellec, situé au Sud de la commune. Cette opération de mise en valeur s'inscrirait dans la suite des travaux de restauration de la muraille au Dellec et d'aménagements complémentaires parmi lesquels la création d'un point de vue par la création d'un platelage bois, permettant notamment l'accès des PMR.

Complémentairement à ces travaux, la ville envisage désormais de procéder à des aménagements divers pour renforcer l'attractivité du Fort et améliorer l'accueil du public.

Le programme consiste en une mise en valeur du site :

- un éclairage pour le cheminement intérieur, permettant un meilleur balisage pour le public lors des « soirées du Dellec »,
- un remplacement / extension de la bâche actuelle.

Les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de ce programme reposent sur un triptyque articulé comme suit :

- ***valorisation d'un patrimoine historique d'exception***, accessible au public ;
- en complément des travaux de valorisation du site du Minou, le présent programme s'inscrit dans la politique globale de ***développement de l'attractivité touristique de la commune*** ;
- ***renforcement de l'offre culturelle***. Depuis le début des années 1990, le site a été progressivement mis à disposition d'animations civiles. Le ministère de la défense a ensuite cédé le fort à la commune de Plouzané (le 8 octobre 1992). La commune s'est donc saisie de cette opportunité en procédant à divers aménagements permettant l'accueil d'évènements culturels, tels que les soirées du Dellec, devenus l'un des rendez-vous estivaux incontournables de la région brestoise.

Le programme global (confortement et aménagements) répond par conséquent à divers enjeux, à la fois patrimoniaux, économiques, touristiques et culturels.

Le programme toutes dépenses confondues a été estimé à 141 000 € TTC, soit 117 500 € HT.

Dans sa circulaire, le Préfet du Finistère décline les opérations éligibles et les taux de subventions applicables dans le cadre de la DETR 2026. Les équipements et infrastructures liés au développement du tourisme figurent parmi ces priorités.

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération et est plafonné à 400 000 € par dossier. Le coût total de l'opération étant estimé à 117 500 € HT, le montant sollicité auprès de la Préfecture est de 58 750 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet les montants de subventions tels que déclinés dans la présente délibération dans le cadre de la campagne de DETR 2026.

Le secrétaire de séance,

Bleuenn FLOCH

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 avril 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT